



Pièce jointe n°13

Etude d'incidence

SOMMAIRE

1	ETUDE D'INCIDENCE DEPARTEMENTALE	3
1.1	Sites inscrits, classés, monuments historiques	3
1.2	Milieu naturel.....	6
1.2.1	ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)	6
1.2.2	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	12
1.2.3	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB).....	12
1.2.4	Zones Natura 2000	13
1.2.5	Réserves Naturelles	16
1.2.6	Zones Humides.....	16

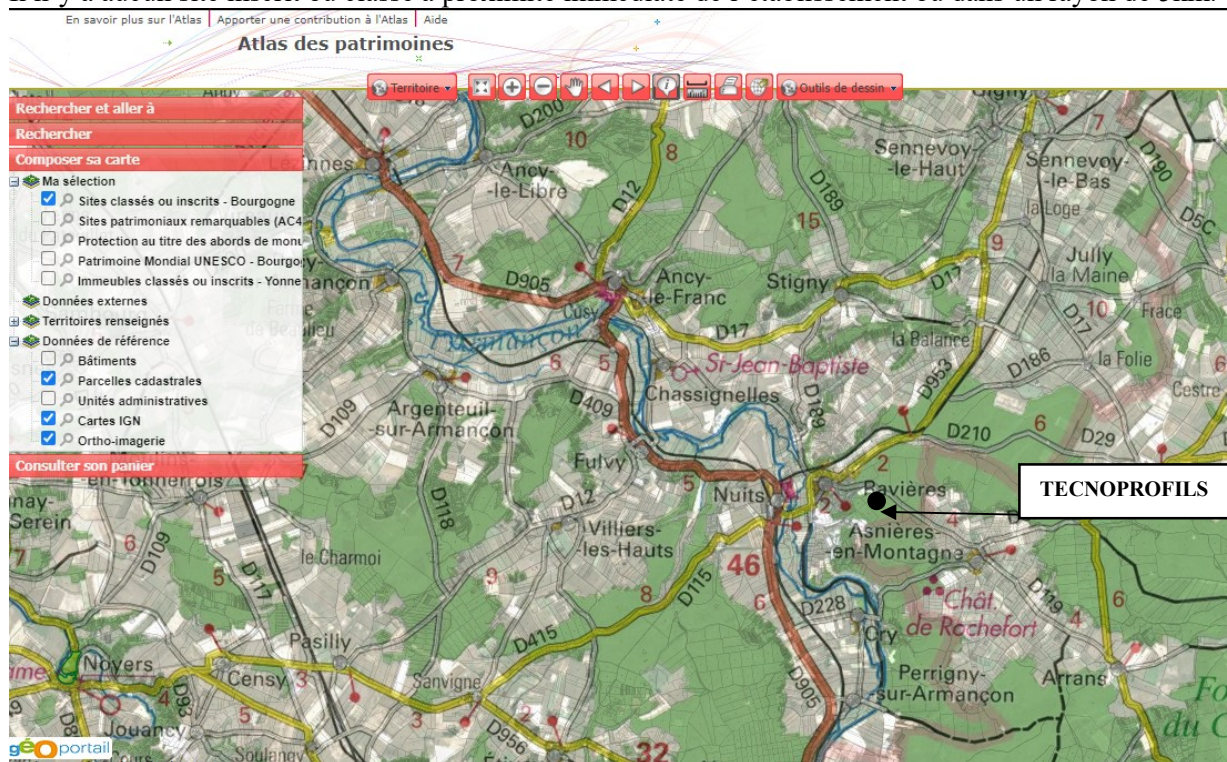
1 ETUDE D'INCIDENCE DEPARTEMENTALE

1.1 Sites inscrits, classés, monuments historiques

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables français dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves.

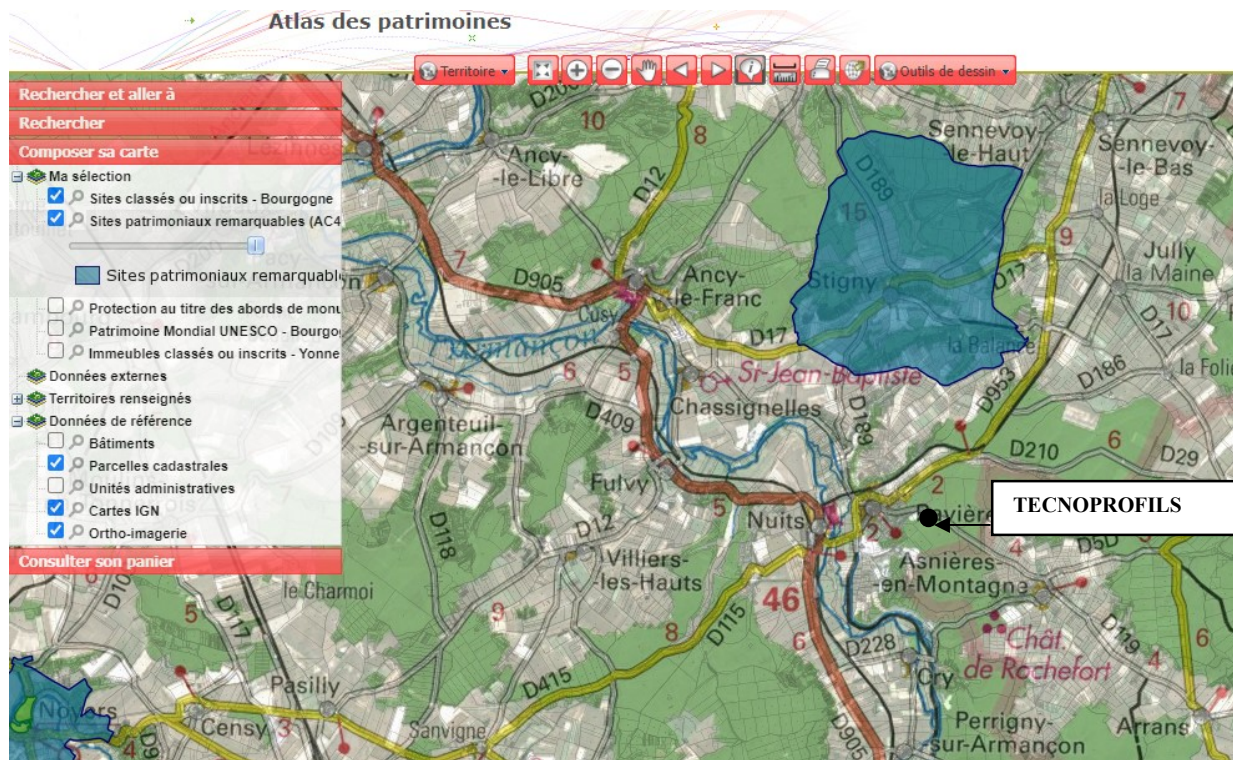
Site inscrit et classé

Il n'y a aucun site inscrit ou classé à proximité immédiate de l'établissement ou dans un rayon de 5km.



Site patrimoine remarquable

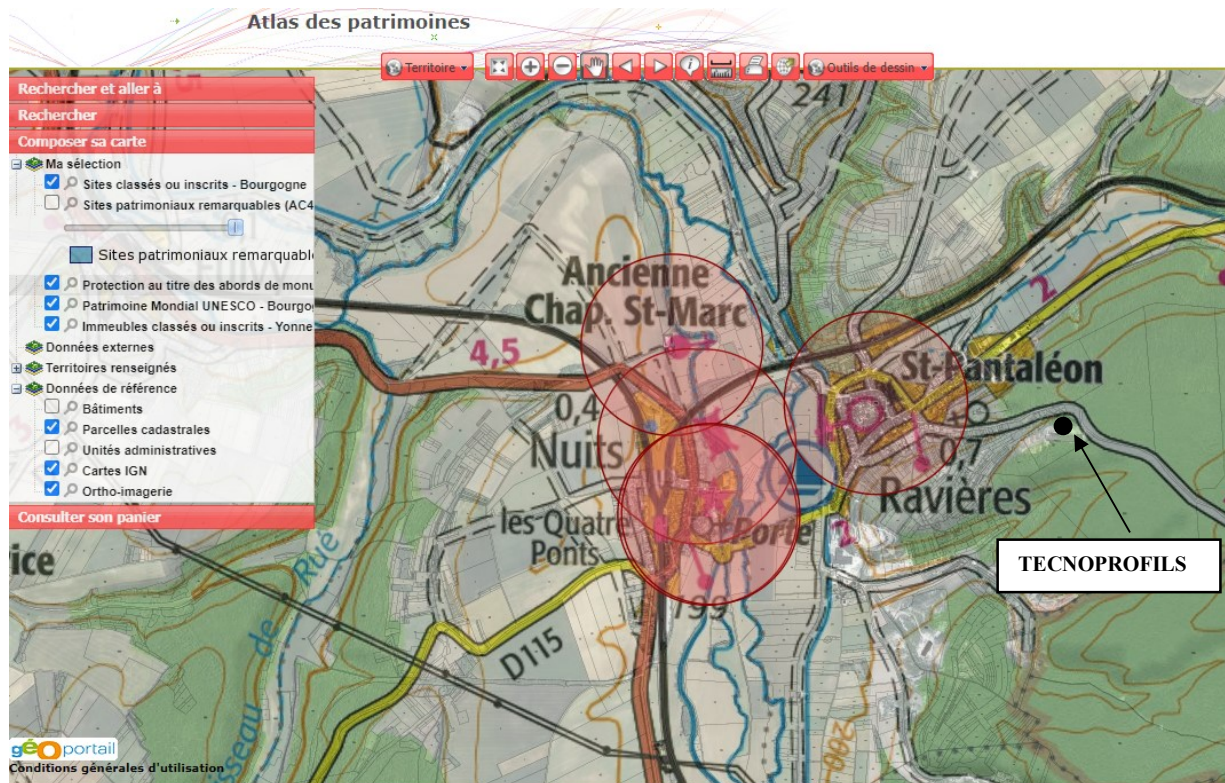
Le site patrimonial remarquable le plus proche est l'AVAP de Stigny située à environ 2.7km au nord de l'établissement.



Tecnoprofiles n'est inclus dans aucun périmètre de protection de sites « inscrits » ou « classés ».

Monuments historiques

L'atlas des patrimoines a été consulté :



Tecnoprofiles n'est pas localisée dans un périmètre de protection de monuments historiques inscrits ou classés.

1.2 Milieu naturel

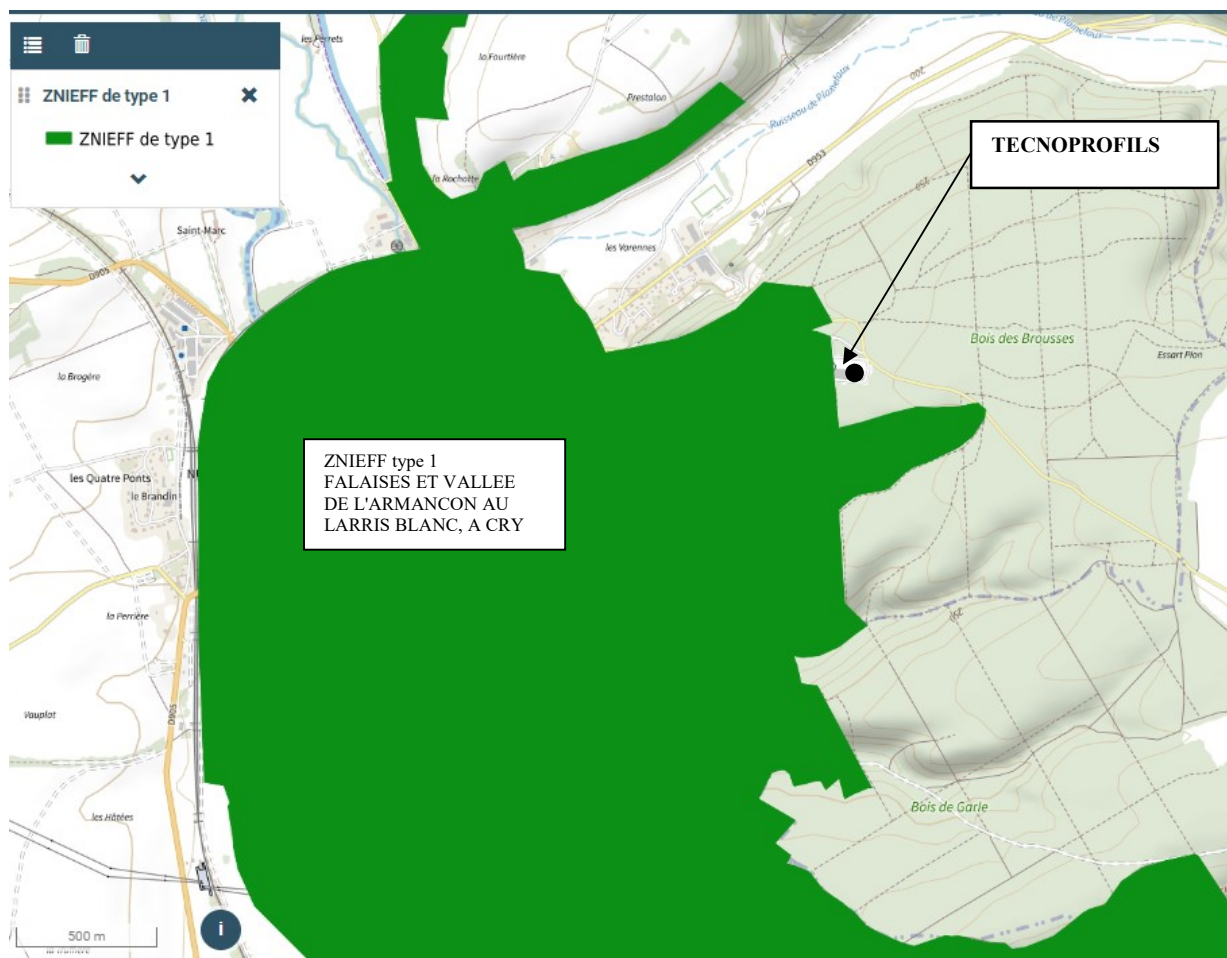
1.2.1 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel.

Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

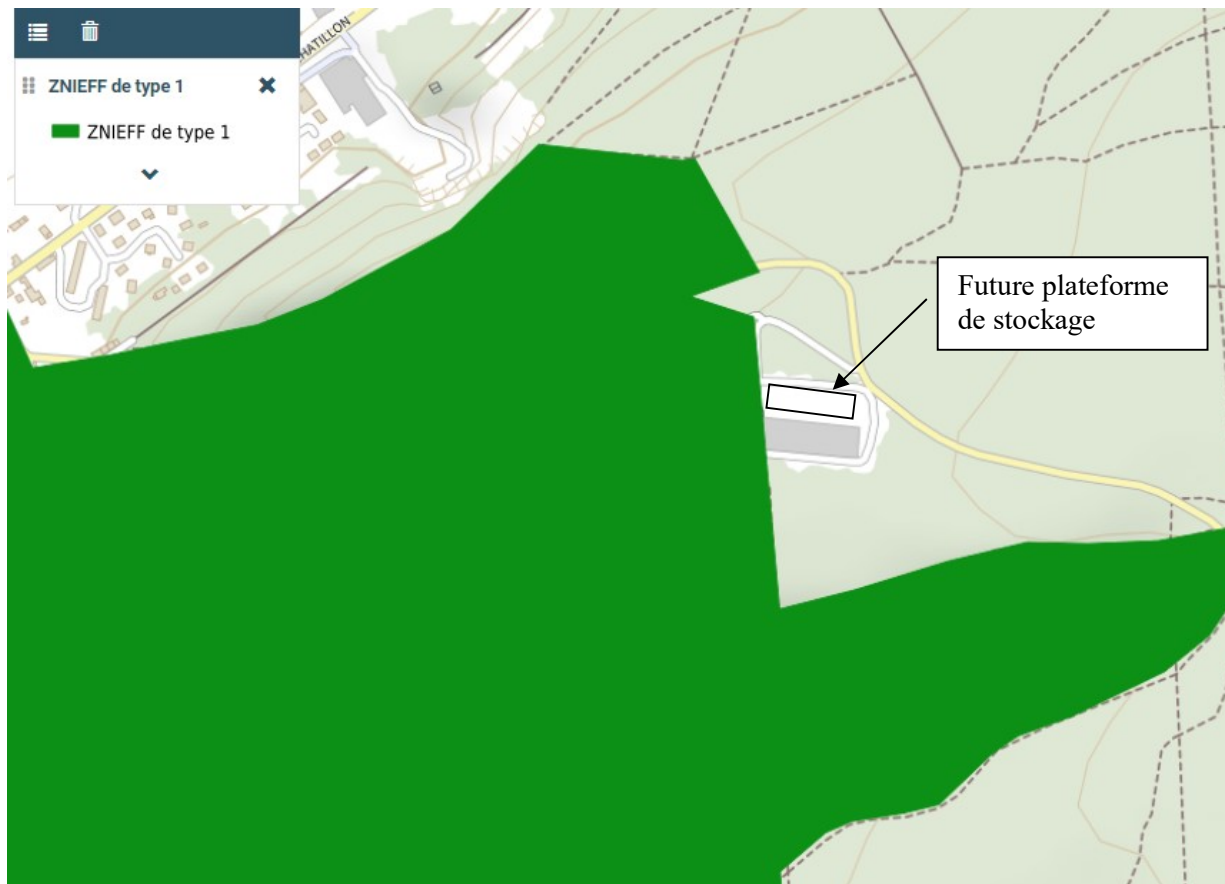
ZNIEFF de type I à proximité du site :



Le secteur d'étude est concerné par une ZNIEFF de type I dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau en page suivante.

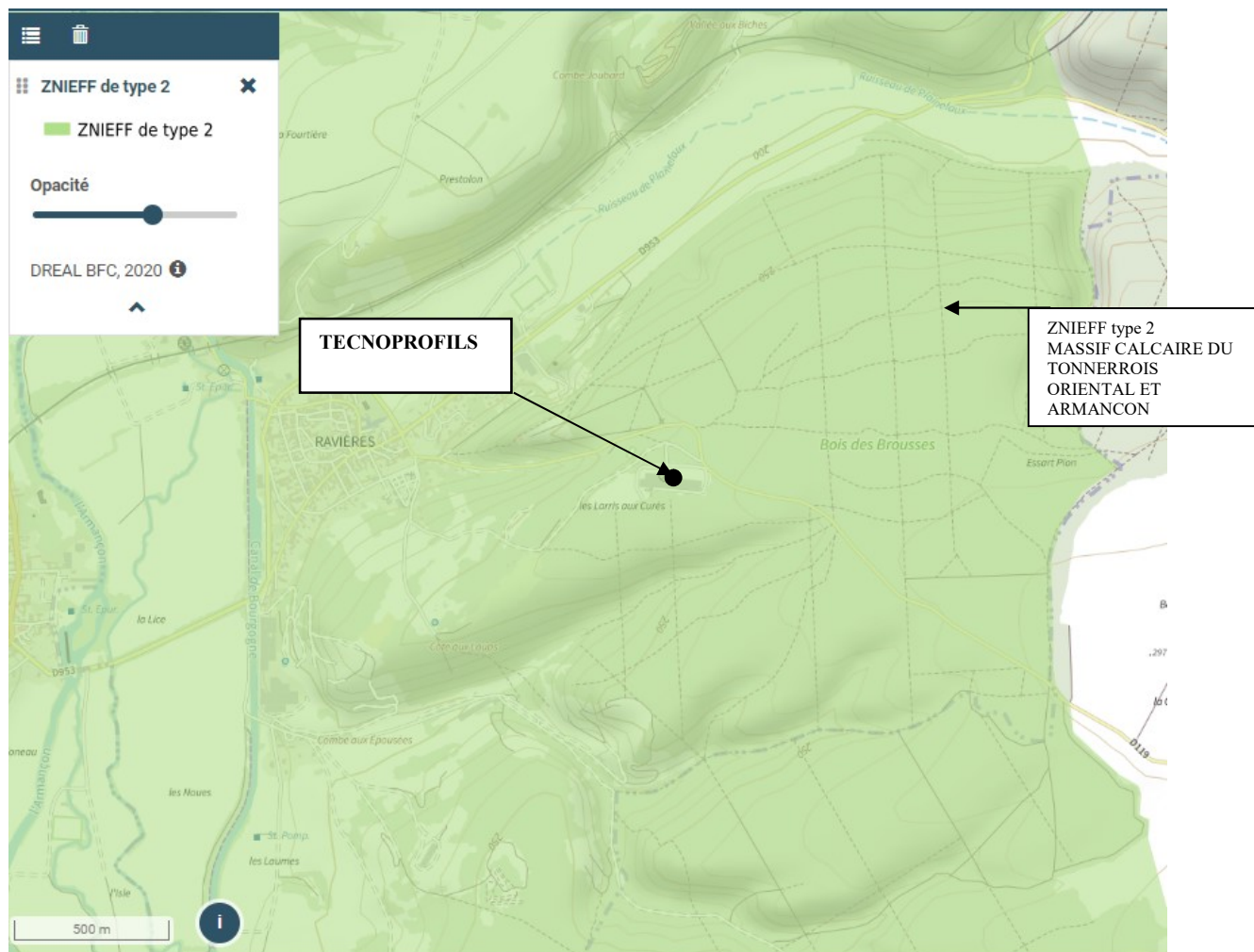
ZNIEFF de type I	Description	Situation du site par rapport à la ZNIEFF
FALAISES ET VALLEE DE L'ARMANCON AU LARRIS BLANC, A CRY (numéro d'identification 260008533)	<p>Situés dans la vallée de l'Armançon, les falaises et éboulis de Cry et du Larris sont connus de longue date par les naturalistes bourguignons. Ces éboulis permettent le maintien d'espèces végétales inféodées aux conditions de vie draconiennes qui y règnent (sècheresse, écarts de température et mobilité du substrat). Une espèce végétale protégée réglementairement s'y trouve : la Linaire des Alpes (<i>Linaria alpina</i> subsp. <i>petraea</i>). En Bourgogne, ce taxon n'est connu que d'une autre station : le cirque des sources de la Coquille à Etalante, en Côte-d'Or. La présence de l'Iberis de Durand (<i>Iberis intermedia</i> subsp. <i>durandii</i>), microendémique française localisée sur les départements de l'Aube, de la Haute Marne, de la Côte-d'Or et de l'Yonne, serait à vérifier. D'autres espèces végétales en limite d'aire de répartition dans le Tonnerrois sont présentes comme la Scutellaire des Alpes (<i>Scutellaria alpina</i>). Les clairières forestières et les ourlets herbacés sur calcaires à Coronille couronnée (<i>Coronilla coronata</i>) sont également très intéressants, y compris pour les papillons tels le Cuivré mauvin (<i>Lycaena alciphron</i>) qui présente ici des populations importantes. Sept autres papillons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF ont été recensés sur la zone. Enfin, il faut signaler l'existence par le passé de la seule espèce végétale endémique bourguignonne dont le Larris blanc constituait l'unique station mondiale : La Violette de Cry (<i>Viola Cryana</i>). La dernière mention certaine de l'espèce date de 1878. La diversité et la qualité du paysage sont favorables aux chauves-souris avec la présence de colonies de mise-bas de Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) et de Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), deux espèces d'intérêt européen. Les territoires de chasse comprennent des prairies bocagères, des haies et des linéaires boisées. Enfin, la rivière présente des peuplements piscicoles de 2ème catégorie, avec deux espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : - le Brochet (<i>Esox lucius</i>), - la Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>). Ce site nécessite une grande attention afin de préserver son attrait pour la biodiversité. Ainsi il est recommandé de mettre en œuvre des pratiques agricoles extensives, une gestion douce des cours d'eau, ainsi qu'une gestion forestière adaptée aux conditions stationnelles et apte à conserver les milieux annexes (clairières, lisières, ripisylves et cours d'eau, etc.).</p>	Une partie des installations se situe en limite ouest de cette zone

Une partie du site est situé dans la zone d'emprise de cette ZNIEFF de type I. La réalisation de la plateforme de stockage de 2550m² ne sera pas située dans l'emprise de cette zone.



Le site n'a aucune incidence sur cette zone.

ZNIEFF de type II :



ZNIEFF de type II	Description	Situation du site par rapport à la ZNIEFF
MASSIF CALCAIRE DU TONNERROIS ORIENTAL ET ARMANCON (numéro d'identification 260014961)	Au sein des plateaux du Tonnerrois, le territoire est composé d'une portion de la vallée de l'Armançon et d'un vaste secteur de plateaux calcaires d'âge jurassique supérieur et moyen. Les massifs forestiers feuillus dominant avec des cultures entre eux. Si les prairies se cantonnent dans les fonds de vallées, des pelouses sèches et des fruticées sont présentes sur les coteaux. Les abords de l'Armançon sont riches en milieux remarquables pour l'Yonne avec notamment : - le marais de Baon, l'un des rares marais alcalins de l'Yonne, - le coteau de Cry avec ses éboulis calcaires. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (pelouses sèches, boisements, étangs et vallées inondables) et les espèces de faune et de flore qui y évoluent. 1) Différents milieux secs caractérisent les coteaux calcaires, notamment : - de la végétation des fentes de rochers calcaires, d'intérêt européen, - de la végétation des éboulis calcaires, très bien structurée sur ce	Dans l'emprise du site

ZNIEFF de type II	Description	Situation du site par rapport à la ZNIEFF
	<p>site, d'intérêt européen, - des pelouses pionnières sur dalles calcaires, d'intérêt européen, - des pelouses sèches, d'intérêt européen, - des pelouses très sèches, d'intérêt européen, - des ourlets herbacés, d'intérêt régional. Une grande diversité d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été répertoriées dans ces milieux avec par exemple : - le Cuivré mauvin (<i>Lycaena alciphron</i>), papillon diurne des éboulis et des prairies humides, rarissime en Bourgogne et en limite nord-ouest de son aire de répartition, - l'Ibérus intermédiaire (<i>Iberis intermedia</i>), plante des éboulis calcaire, rarissime en Bourgogne, inscrite au livre rouge de la flore menacée de France et protégée réglementairement, - la Linaire des alpes (<i>Linaria alpina</i>), plante des éboulis calcaires, connue de deux sites en Bourgogne et protégée réglementairement, - la Scutellaire des alpes (<i>Scutellaria alpina</i>), plante des éboulis calcaires, exceptionnelle en Bourgogne. - la Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), reptile des milieux chauds, protégé réglementairement, - le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), et le Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), deux rapace d'intérêt européen considéré comme nicheurs rares en Bourgogne et dont les sites potentiels de nidification sont limités car nécessitant à la fois des falaises dégagées, une aire inaccessible aux prédateurs carnivores et des espaces de tranquillité au moment de la reproduction. 2) Compte-tenu de l'exposition des parcelles, de la profondeur du sol et du traitement forestier appliqué, les boisements sont assez diversifiés avec : - de la hêtraie sèche sur adrets calcaire, d'intérêt européen, - de la hêtraie-chênaie fraîche sur calcaire, d'intérêt européen, - de la chênaie pubescente, d'intérêt régional, - de la chênaie-charmaie sèche sur terrains calcaires. Diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées avec : - le Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>), orchidée rare en Bourgogne et protégée réglementairement, observée dans les boisements secs de chênes pubescents, - le Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>), coléoptère xylophage d'intérêt européen et menacé par la suppression des vieux arbres dans les peuplements forestiers et le bocage, observé en forêt et au sein des allées de Tanlay. - l'Anémone fausse-renoncule (<i>Anemone ranunculoides</i>), plante forestière rare en Bourgogne. 3) Les fonds de vallées inondables comportent également un important panel d'habitats patrimoniaux avec : - des ripisylves d'aulnes et de frênes, d'intérêt européen, - des herbiers aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen, - des mégaphorbiaies et des ourlets herbacés humides à hautes herbes, deux habitats d'intérêt européen, - des prairies humides alcalines à Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>), d'intérêt européen, - des bas-marais alcalins, d'intérêt européen, - des roselières inondables, - des cariçaies, - des saulaies marécageuses. Les zones de marais, très localisés à l'échelle du site, accueillent diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec : - la Fougère des marais (<i>Thelypteris palustris</i>), plante des marais et des boisements humides, rarissime en Bourgogne et protégée</p>	

ZNIEFF de type II	Description	Situation du site par rapport à la ZNIEFF
	<p>réglementairement, - la Laîche paradoxale (<i>Carex appropinquata</i>), plante des marais, exceptionnelle en Bourgogne, - le Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>), passereau aquatique nicheur très rare en Bourgogne. Les cours d'eau comme l'Armançon accueillent plus spécifiquement : - le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>), oiseau chasseur d'invertébrés aquatiques, qui se reproduit et se nourrit au niveau du cours d'eau, - la Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>), la Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>), le Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>), Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>), et Chabot (<i>Cottus gobio</i>), poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité d'eau. 4) Enfin, diverses chauves-souris d'intérêt européen hivernent dans les carrières souterraines et les grottes naturelles, 4 sur 19 ZNIEFF DE TYPE 2 n° 260014961 Bourgogne-Franche-Comté à l'image du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>). Des colonies de reproduction ont également été répertoriées; elles utilisent différents milieux alentours (prairies bocagères, bordures boisées, friches, ripisylves, bordure de marais, etc.) pour se déplacer et s'alimenter. Ce patrimoine dépend : - du maintien d'une agriculture et d'un élevage extensifs et respectueux des haies, des milieux prairiaux, des cours d'eau et des haies, - d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières...). Il convient de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les végétations des berges. Les pelouses et les marais sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. En outre, le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves d'énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.</p>	

Le site est situé dans la zone d'emprise de cette ZNIEFF de type II.

Le site réalisera uniquement une plateforme de stockage sur un terrain déjà stabilisé. Par conséquent les travaux n'auront pas d'incidence sur cette zone. De plus les activités liées au travail du bois ou à l'impression par héliotransfert génèrent très peu de rejets dans l'atmosphère (voir PJ 19).

1.2.2 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriés à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classés totalement ou partiellement en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Le secteur d'étude n'est pas concerné par le périmètre inventorié comme ZICO N° BE03 (Forêt de Chatillon et environ) et ZICO N°BE01 (Forêt de Jugny) :

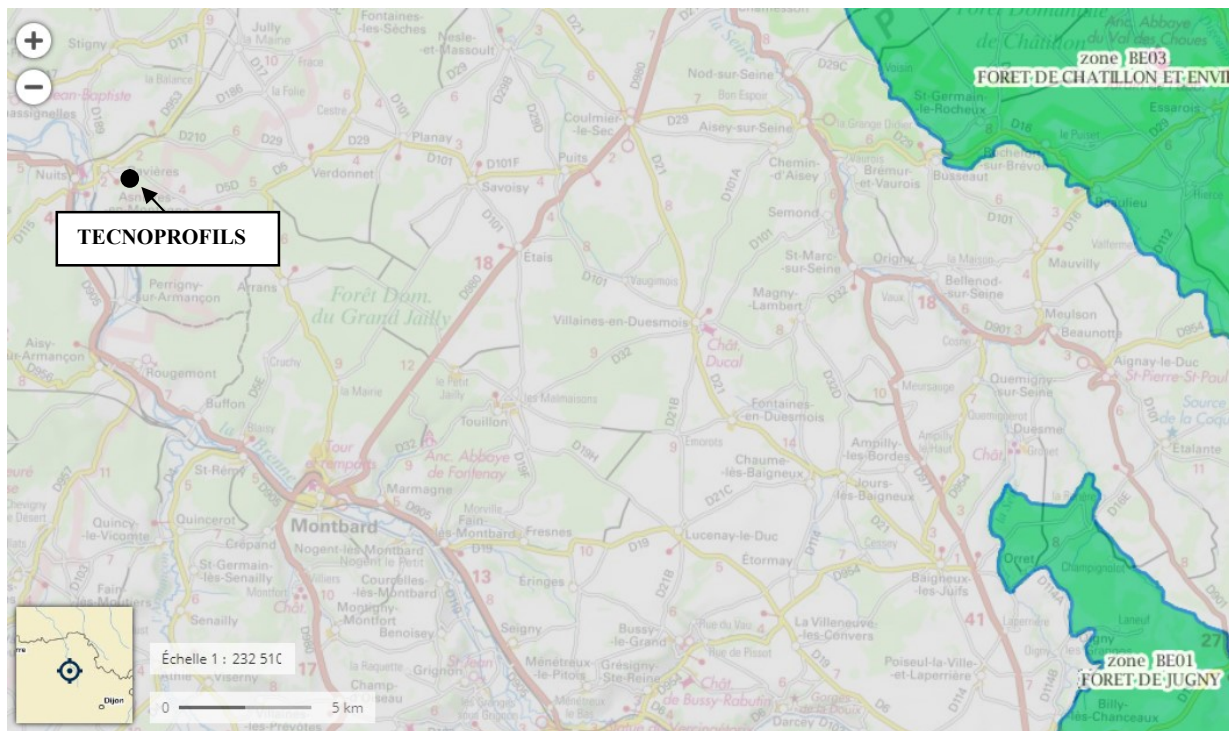


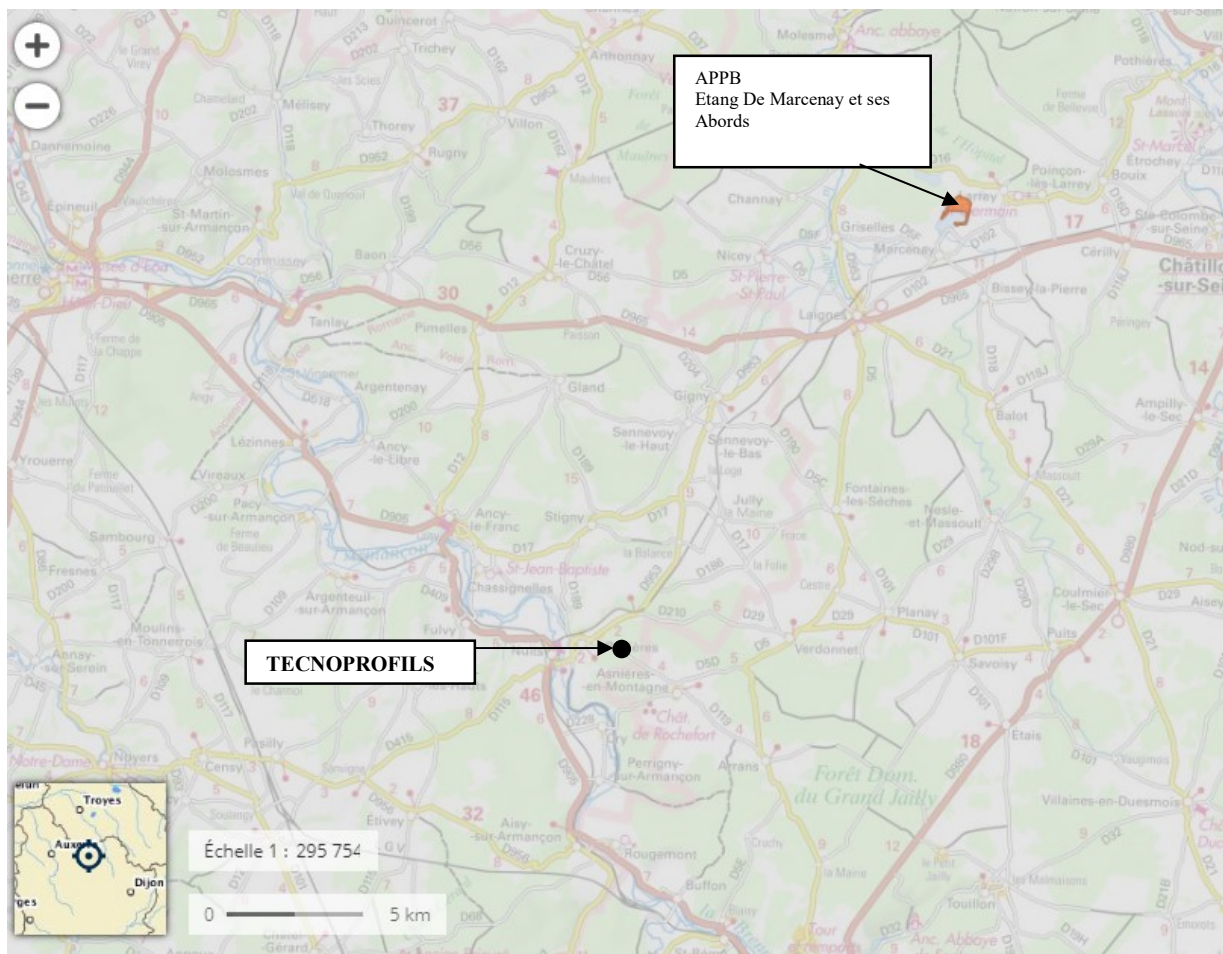
Figure 1 : ZICO

Le site est en dehors de la ZICO et n'a aucune incidence sur cette zone.

1.2.3 Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB)

Les arrêtés de protection du biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes.

APPB à proximité du site :



APPB	Textes de référence	Situation du site par rapport à l'APPB
Etang De Marcenay Et Ses Abords (n° FR3800984)	- Arrêté préfectoral portant protection de biotope de l'étang de Marcenay et de ses abords ;	20km au Nord-Est

Le site est en dehors de la zone APPB et n'a aucune incidence sur cette zone.

1.2.4 Zones Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

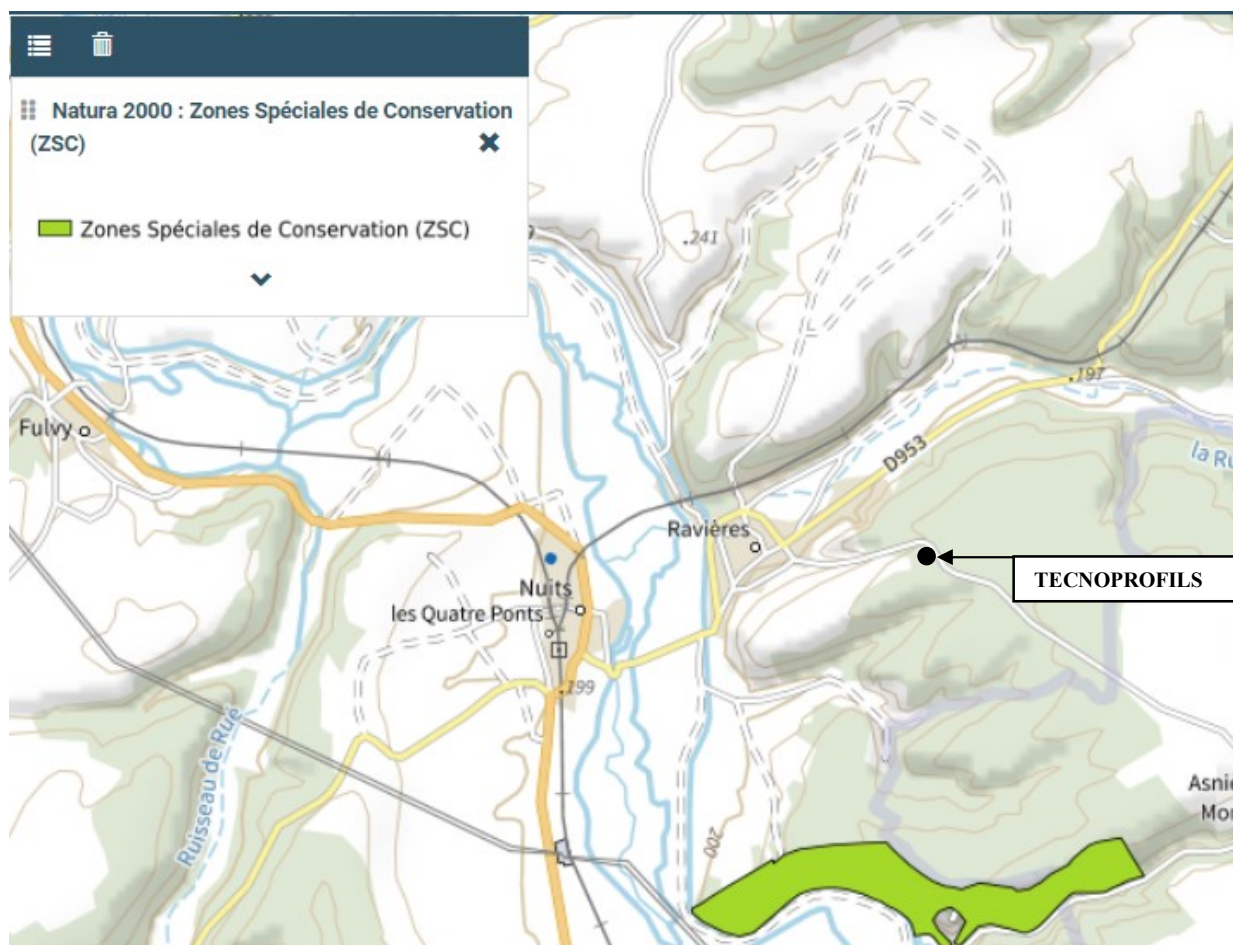
- Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) : elles sont introduites par la directive 92/43/CEE (Directive habitats-faune-flore). Une Z.S.C. est un site naturel ou semi-naturel qui présente un

fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite. Sur de tels sites, les États membres doivent prendre les mesures qui leur paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratifs, pédagogiques, etc.) pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. La procédure de désignation des Z.S.C. est plus longue que les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale). Chaque État inventorie les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de « p.S.I.C. » (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le p.S.I.C. est inscrit comme « S.I.C. » (site d'intérêt communautaire) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Dans les S.I.C., un opérateur local est chargé, avec les partenaires locaux, d'élaborer un programme de gestion du territoire qui repose sur une politique contractuelle : le document d'objectifs (DOCOB). Lorsque ce document est terminé et approuvé, un arrêté ministériel désigne le site comme Z.S.C.

- Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale) : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces zones s'appuie sur l'inventaire scientifique des Z.I.C.O. (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection (de type réglementaire ou contractuel) pour répondre aux objectifs de conservation qui sont ceux de la directive.

Zones Spéciales de Conservation

La ZSC la plus proche du site est localisée à environ 1.78 km au sud du site. Il s'agit du site référencé (FR2601004) « Les éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » :

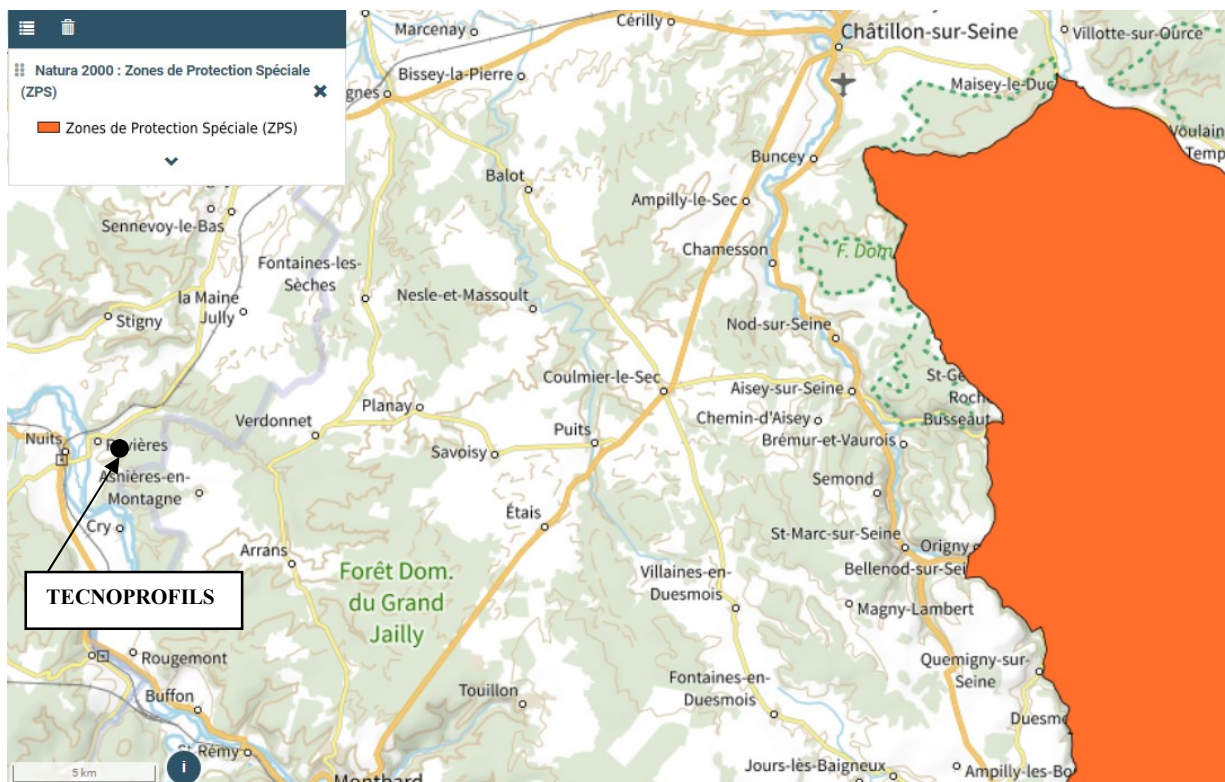


Description de la zone :

Le site Natura 2000 « Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » est composé de deux petits secteurs bourguignons positionnés sur les coteaux de la vallée de l'Armançon. Dominés par les milieux forestiers, les deux entités constituent un ensemble de formations végétales calcaïques de versants, centrées autour d'éboulis actifs. La présence de corniches, d'éboulis et de versants chauds mis en place par l'Armançon est favorable à l'expression d'une flore à tendance méridionale.

Zones de Protection Spéciale

La ZPS la plus proche du site est localisée à environ 30 km à l'est. Il s'agit du site référencé FR2612003 « massifs forestiers et vallée du Châtillonnais » :



Description de la zone :

Le site Natura 2000 est localisé au nord de la Côte d'Or, dans la région naturelle du Châtillonnais. Les forêts, entrecoupées de clairières et de marais, recouvrent les vastes plateaux calcaires entaillés de vallées étroites et encaissées. L'ensemble, formant un paysage remarquable, offre une diversité d'habitats naturels favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, nicheuses, hivernantes ou migratrices

L'établissement est localisé en dehors de ces zones classées Natura 2000 et n'a aucune incidence sur ces dernières.

1.2.5 Réserves Naturelles

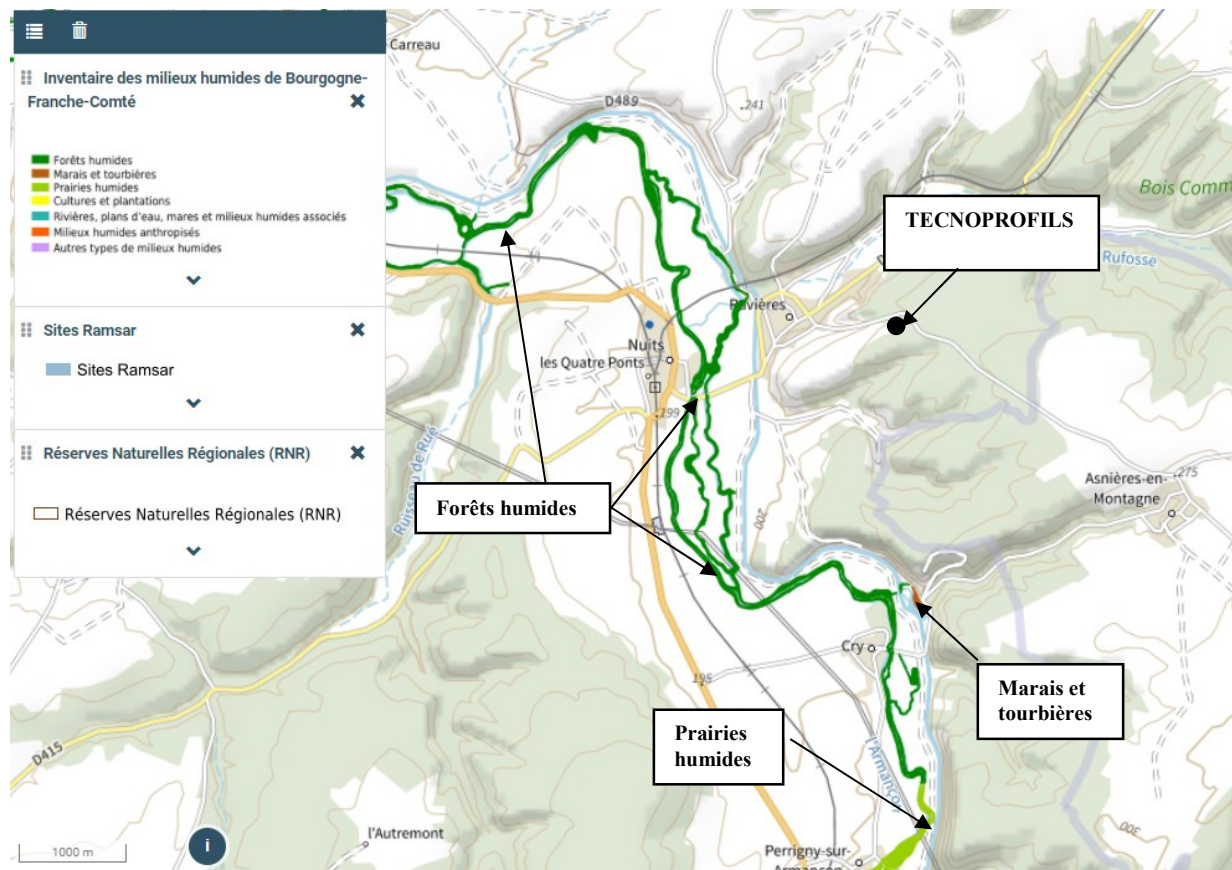
Les réserves naturelles nationales, dont la création est encadrée par l'article L322-1 du Code de l'environnement, sont mises en place lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Aucune réserve naturelle nationale n'est recensée à proximité de l'établissement, et ce dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

1.2.6 Zones Humides

Les zones humides constituent soit des réservoirs de biodiversité, soit des corridors écologiques, soit les deux à la fois.

L'inventaire des milieux humides situés à proximité de tecnoprofils sont recensés sur l'extrait de carte suivant :



L'établissement est situé à 1.59km de la première zone humide.
Le site n'est pas situé dans la zone d'emprise de ces zones humides.